

AVIS PUBLIC

DEMANDES D'UN USAGE CONDITIONNEL

Avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **le 2 décembre 2024, à 18 h 30** à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les membres du conseil statueront sur les demandes d'usage conditionnel suivantes :

- **4303-4307, rue Louis-Veuillot** – permettre la division d'un logement et autoriser un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit pour l'immeuble.
- **2380-2382, rue Saint-Germain** – permettre la réduction du nombre de logements existant visant à transformer un duplex en maison unifamiliale et à autoriser un minimum d'un logement au lieu de deux.
- **3979-3989, rue Ontario Est** – permettre les usages « salle de spectacle » et « débit de boissons alcooliques ».
- **8934, rue de Marseille** – permettre un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit pour l'immeuble.
- **2443-2447, avenue Jeanne-D'Arc** – permettre un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit pour l'immeuble.

Lors de cette séance, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE NOVEMBRE 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc